

Le coaching scolaire, un révélateur de la marchandisation de l'éducation ?

Anne-Claudine Oller

DANS **ADMINISTRATION & ÉDUCATION** 2023/4 N° 180, PAGES 109 À 116
ÉDITIONS ASSOCIATION FRANÇAISE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION

ISSN 0222-674X

DOI 10.3917/admed.180.0109

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-administration-et-education-2023-4-page-109?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Le coaching scolaire, un révélateur de la marchandisation de l'éducation ?

Anne-Claudine OLLER

Modalité émergente de l'accompagnement de la scolarité, le coaching scolaire, notamment celui qui vise l'orientation, apparaît comme l'une des stratégies éducatives familiales relevant d'un marché en pleine expansion. Cet article examine en quoi le coaching scolaire est un révélateur de la marchandisation de l'éducation, tant au regard de la rencontre entre une offre et une demande, afin de permettre à des jeunes de convertir leur capital économique en capital culturel, qu'au regard du soutien apporté par l'État à cet accompagnement scolaire. Ainsi se pose la question des choix politiques faits à l'égard de l'orientation.

Dans un contexte d'intensification des enjeux de la scolarité et de l'importance de l'obtention des diplômes pour l'insertion sur le marché du travail (Peugny, 2013), on constate le développement de stratégies éducatives familiales marchandes. Parmi elles, on peut compter « le choix de l'école » (van Zanten, 2009) et le recours à l'enseignement privé, mais aussi le recours à un ensemble de supports pédagogiques et éducatifs, tels que les cahiers de vacances (Jarousse et Leroy-Audouin, 2001), ou encore le recours à de l'accompagnement scolaire marchand tels que les cours particuliers (Glasman et Besson, 2005) ou le coaching scolaire (Oller, 2020). L'ensemble de ces adjutants scolaires relèvent d'une marchandisation de l'éducation où, comme le souligne Dominique Glasman, « l'argent est vraisemblablement aujourd'hui plus différentiateur dans la mise en œuvre des stratégies scolaires que dans la scolarisation proprement dite » (Glasman, 2006).

Dans cet article, la focale sera mise sur le coaching scolaire – et plus particulièrement sur un pan de cet accompagnement de la scolarité, à savoir le

coaching d'orientation –, qu'il est possible de considérer comme un révélateur de la marchandisation de l'éducation. Pour cela, nous nous appuyons sur des matériaux variés : entretiens semi-directifs réalisés entre 2009 et 2012, auprès de trente coachs scolaires, dix jeunes qui se sont fait accompagner et sept parents de coachés¹, analyse de cent soixante-treize dossiers d'un institut de coaching scolaire et cinquante-deux dossiers d'une coach indépendante, observation de dix salons d'orientation durant lesquels 1 072 questionnaires auprès de jeunes ont été renseignés ainsi que 454 questionnaires auprès de parents, et ce entre octobre 2015 et juin 2017².

Si l'offre de coaching scolaire fait écho aux inquiétudes des parents et des jeunes, ce qui participe à la constitution d'un marché spécifique, le processus de marchandisation de l'éducation n'est pas déconnecté d'un soutien à bas bruit par les pouvoirs publics.

La rencontre entre une offre et une demande de coaching scolaire : une conversion du capital économique en capital scolaire

Un marché ne peut exister que s'il y a des offreurs (ici les coachs scolaires) mais aussi des demandeurs, à savoir, des clients (ici les parents et les jeunes qui font appel au coaching scolaire), qui considèrent avoir besoin de se faire accompagner – par un coach – sur des questions liées à la scolarité telles que la motivation, la confiance en soi, la gestion du stress, l'organisation dans le travail ou encore l'orientation (pour près de 80 % des jeunes dont le dossier a été dépouillé). Si pour les coachs rencontrés, « il y a un marché à prendre », c'est parce que, comme le souligne la responsable d'un service de coaching d'orientation, « il y a un besoin. Il y a tellement de besoins. », et ce plus encore avec la mise en œuvre de la plateforme Admission Post Bac en 2009, remplacée en 2018 par Parcoursup, articulée à la réforme du lycée.

Aussi, le recours au coaching scolaire, à l'instar des cours particuliers, permet d'externaliser ce qui peut faire l'objet d'inquiétudes, engendrant alors des tensions entre les parents et leurs enfants. Si la question des résultats scolaires cristallise un certain nombre de tensions familiales, il en va de même pour celle de l'orientation scolaire. Le lien fort entre résultats scolaires et orientation, ou plus précisément entre résultats scolaires et obtention des « bons » diplômes

1. Dont trois parents dont l'enfant s'est fait coacher. Par ailleurs, dans une famille, deux enfants ont eu recours à du coaching scolaire. Aussi, nos analyses s'appuient sur quinze situations de coaching scolaire.
2. Dans le cadre d'une recherche coordonnée par Agnès van Zanten sur l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur et ayant obtenu un financement du Labex LIEPP-Sciences Po.

donnant accès aux « bonnes » places sociales, particulièrement pour ces jeunes issus des franges supérieures des classes moyennes (van Zanten, 2009) qui espèrent se maintenir socialement, s'inscrit dans un contexte d'incertitude croissante, du fait d'une orientation soumise aux algorithmes et aux plateformes d'orientation (Frouillou, Pin et van Zanten, 2019 et 2010 ; Lehner, Oller, Pin, à paraître). En effet, l'opacité des algorithmes en œuvre dans l'affectation des futurs étudiants, et sa médiatisation, alimentent les inquiétudes des familles à l'égard de l'orientation. Ainsi, le recours au coaching scolaire apparaît comme un outil de conversion du capital économique de ces jeunes en capital culturel. En effet, les résultats scolaires obtenus par les jeunes faisant appel au coaching scolaire – ils se situent principalement entre 8 et 12 de moyenne générale – les placent dans « le ventre mou de leur classe » et ne leur permettraient pas d'intégrer une formation socialement conforme aux attentes de leur famille, c'est-à-dire offrant par la suite une place sociale au moins équivalente à celle de leurs parents, très majoritairement cadres du privé.

La conversion du capital économique en capital culturel pour ces élèves « moyens » s'opère notamment par le recours au coaching scolaire d'orientation, pensé comme un outil faisant émerger les potentialités du jeune et favorisant ainsi son orientation, tant professionnelle que scolaire. Le coaching d'orientation peut permettre à ces jeunes de revoir leurs aspirations, tout en restant dans un niveau de formation, puis un domaine professionnel socialement acceptable par leurs parents. Dans les situations les plus extrêmes où le coaching scolaire ferait émerger une orientation conduisant à une position sociale future inférieure à celle escomptée (par exemple par une orientation vers un CAP, BEP ou baccalauréat professionnel), celle-ci est immédiatement reformulée – et par là même, revalorisée – par le coach afin d'être socialement acceptable par le jeune et ses parents, ce qui est tout particulièrement le cas de l'artisanat d'art et des métiers du numérique, secteurs professionnels faisant l'objet de formations privées de l'enseignement supérieur, telles que Ferrandi pour la pâtisserie ou les écoles 42 pour le numérique, ou d'autres, certes moins prestigieuses mais rendues particulièrement visibles dans les salons d'orientation³, qui proposent un « cadrage « enchanté » des choix étudiants » (Oller, Pothet et van Zanten, 2021), tout comme le coaching scolaire.

Ainsi, le recours au coaching scolaire participe d'un double processus de marchandisation de l'éducation : celui du recours à un dispositif d'accompagnement de la scolarité privé et marchand, et celui de la valorisation

3. Dont plus de 75 % des stands de formations du supérieur présentées sont des formations privées.

de formations d'enseignement supérieur privées⁴. Néanmoins, la constitution du marché du coaching scolaire n'est pas uniquement le résultat de la rencontre entre une offre et une demande autonomes, elle est également rendue possible par l'État.

Marchandisation de l'éducation : un soutien à bas bruit par l'État

L'État contribue à l'élaboration du marché de l'éducation, notamment dans les mesures politiques mises en œuvre, fruits de stratégies d'acteurs issus de différents champs : des acteurs politiques, des acteurs administratifs et des acteurs économiques (Bourdieu et Christin, 1990). Le développement des structures d'accompagnement de la scolarité est alors rendu possible par le soutien apporté par les pouvoirs publics : « *Par l'intermédiaire du droit et des politiques gouvernementales, l'État joue un rôle structurant et régulateur souvent décisif pour les firmes et les marchés, y compris dans les économies les plus libérales* » (Cusin et Benamouzig, 2004). En effet, les cours particuliers et le soutien scolaire réalisé au domicile de l'élève sont considérés par l'État comme relevant du secteur des services à la personne. Parmi les dispositifs fiscaux mis en œuvre pour soutenir le secteur des services à la personne, on compte l'instauration, pour la majorité de ces services, d'un taux de TVA réduit à 10 %. À cela s'ajoutent, pour les entreprises publiques ou privées ainsi que pour les organismes de prestations sociales, des conditions avantageuses pour acquérir des CESU⁵ (INRP, 2006). Les ménages sont également incités par l'État à recourir à ce type de services par un crédit d'impôt de 50 % des dépenses engagées, crédit dont le plafond s'élève à 12 000 euros, majoré de 1 500 euros par personne à charge et, depuis septembre 2022, accordé par avance immédiate, ce qui évite aux familles d'avancer la totalité des sommes dues.

Si les coachs rencontrés disent que leurs clients ne bénéficient pas de ces avantages fiscaux (quand le coaching n'est pas réalisé au domicile du jeune accompagné, il ne peut pas entrer dans la catégorie des services à la

4. « Alors que le public affiche une stagnation (+0,4 % sur 2021-2022), l'enseignement supérieur privé poursuit sa progression : 77 % d'effectif en plus entre 1998 et 2018, et une progression de 10 % pour 2021-2022. Aujourd'hui, l'enseignement supérieur privé rassemble 25 % des effectifs étudiants. Le nombre de formations privées suit la même progression : en 2020, on enregistrait une augmentation de 50 % de formations privées référencées sur Parcoursup par rapport à l'année précédente », *Le Figaro étudiant pro*, <https://pro.etudiant.lefigaro.fr/article/lenseignement-prive-gagne-du-terrain-dans-le-superieur/>, Mis à jour le 15.05.2023. Consulté le 16 novembre 2023.
5. Chèque emploi service universel.

personne), nous avons néanmoins constaté que certains sites Internet de coachs mentionnent dans leurs tarifs cette possibilité de bénéficier de 50 % de crédit d'impôts en cas de règlement par CESU⁶. On est donc, avec les cours particuliers, mais aussi le coaching scolaire (lorsqu'ils sont réalisés au domicile du jeune), dans le cas d'un financement public à bas bruit d'une dépense faite par les particuliers, qui est pourtant d'une ampleur significative. Le CERC évalue ainsi, en 2006, à 240 millions d'euros⁷ annuels le montant de l'aide publique au secteur du soutien scolaire, ce qui représente « *presque deux fois et demi le budget du soutien scolaire public et presque le quart de celui des ZEP* » (CERC, 2008).

Cette aide publique ne semble pas poser problème dans la mesure où elle est destinée non pas à des entreprises mais à des particuliers, leur permettant ainsi de bénéficier d'un service que beaucoup de familles ne seraient pas en mesure de s'offrir. Comme le soulignent Clément Carbonnier et Nathalie Morel à propos des services à la personne, tous services confondus, « *l'analyse des bénéficiaires effectifs du crédit d'impôt met en exergue la très forte anti-redistributivité du dispositif, qui bénéficie principalement aux ménages les plus aisés. [...] La moitié la plus modeste de la population a bénéficié en 2012 de seulement 6,6 % du total de ces dépenses fiscales, alors que le décile le plus aisé a bénéficié de plus de 43,5 % de la subvention fiscale totale* » (Carbonnier et Morel, 2018). Si on se penche sur les exemples belges (chèques-services subventionnés à plus de 70 % du coût des services à la personne de manière immédiate) ou suédois (crédit d'impôt de 50 % du montant des dépenses engagées directement appliqué par le prestataire et déduit du coût de la prestation), on constate que les consommateurs restent en majorité les ménages les plus aisés.

Le soutien par l'État apporté au marché du coaching scolaire passe également par des dispositifs mis en œuvre au sein de l'institution scolaire, tels que les « Ingénieurs pour l'école ». Ce dispositif « *consiste à détacher des ingénieurs et des cadres de leur entreprise dans les académies, pour une période d'un à trois ans renouvelable, afin qu'ils puissent mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif*⁸ » dans le but « *de renforcer le rapprochement entre l'école et l'entreprise pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*⁹ ».

6. Néanmoins, nous n'avons aucune donnée chiffrée permettant de cerner l'ampleur du recours au CESU dans le cadre du coaching scolaire.
7. Données sans doute bien supérieures aujourd'hui mais dont l'actualisation n'est pas disponible à ce jour (NDLR – novembre 2023).
8. <https://eduscol.education.fr/cid47655/le-dispositif-ingenieurs-pour-l-ecole.html>. Consulté le 4 novembre 2023. Parmi les entreprises participantes, on peut citer : Air France, Airbus group, Ariane Group, EDF, Legrand, Orange, Schneider Electric, la SNCF, ST Microelectronics, Thalès, Total.
9. Convention pluriannuelle, renouvelée en 2020, entre l'État, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'association « Ingénieurs pour l'école », disponible sur le site Eduscol mentionné ci-dessus.



Ce dispositif, qui peut faire intervenir des ingénieurs également formés au coaching, contribue à externaliser des missions qui étaient jusqu'alors assurées par les conseillers d'orientation psychologues (devenus en 2017 PsyEN) et à faire entrer, de façon légitime, au sein de l'institution scolaire, le coaching, son regard, ses outils et ses pratiques dans l'accompagnement à l'orientation des élèves. La mise en œuvre de la présente convention constitue un coût non négligeable pour l'institution scolaire puisque « *le ministère contribue financièrement par un montant prévisionnel maximal de 5400 000 euros, équivalent à 84,7 % du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention. [...] Une garantie minimale de financement est fixée pour toute la durée de la convention à la somme de 1 800 000 euros.* »

Conclusion

Le recours au coaching scolaire d'orientation est bien un révélateur de la marchandisation de l'éducation, rendue possible tant par la rencontre entre une offre et une demande – qui elles-mêmes contribuent à renforcer le marché de l'enseignement supérieur – que par le soutien à bas bruit apporté par l'État, à travers les avantages fiscaux dont les familles peuvent bénéficier et le financement d'interventions, au sein de l'institution scolaire, de coachs d'orientation. Ce mouvement de marchandisation de l'éducation autour de l'accompagnement à l'orientation se fait nécessairement au détriment d'un service public d'orientation. Si on s'abstient d'examiner dans le détail le contenu précis de l'accompagnement à l'orientation mis en œuvre au sein des établissements scolaires, tant par les professeurs principaux – trop peu formés à une mission qui initialement n'était pas de leur ressort – que par les PsyEN et celui mis en œuvre par les coachs, on ne peut ignorer que les conditions matérielles d'exercice de cet accompagnement sont loin d'être identiques et donc de produire les mêmes effets sur les jeunes. En effet, on ne peut passer sous silence le fait qu'un PsyEN a un bassin d'intervention équivalent à 1500 jeunes, tandis que les coachs scolaires vont accompagner au maximum quelques centaines de jeunes et vont leur proposer un accompagnement individuel de six à dix heures. De même, on constate des modalités et des degrés d'accompagnement très variés entre les professeurs principaux et les établissements scolaires (Lehner, Oller, Pin, à paraître). Ces conditions très concrètes d'exercice de l'accompagnement à l'orientation produisent, selon nous, nécessairement des effets dans la réflexion menée par le jeune autour de son orientation.

Il nous apparaît donc indispensable de nous demander si la société souhaite avoir pour projet politique le renforcement d'un accompagnement public de l'orientation ou si elle souhaite poursuivre le renforcement d'un accompagnement privé et marchand, dont les fondements s'inscrivent

également dans les injonctions institutionnelles à la formulation d'un projet personnel devant permettre à l'élève de se réaliser.

Anne-Claudine OLLER

Maîtresse de conférences en Sciences de l'éducation et de la formation

Laboratoire LIRTES - UPEC Val de Marne

Chercheuse associée au CRIS et au LIEPP – Sciences Po



Bibliographie

- Bourdieu, P. et Christin, R. (1990). La construction du marché. Le champ administratif et la production de la « politique du logement ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82.
- Carbonnier, C. et Morel, N. (2018). Étude sur les politiques d'exemptions fiscales et sociales pour les services à la personne. *Policy Brief*, 38.
- CERC (2008). *Les services à la personne. Rapport n° 8*. Paris, La Documentation française.
- Cusin, F. et Benamouzig, D. (2004). *Économie et sociologie*, Paris, PUF.
- Frouillou, L., Pin, C., et Van Zanten, A. (2019). Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur. La nouvelle gouvernance des affectations par les algorithmes. *Sociologie*, 10(2).
- Frouillou, L., Pin, C., et van Zanten, A. (2020). Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? *L'Année sociologique*, 70(2).
- Glasman, D. (2006). L'argent et la réussite scolaire, *Revue administration et éducation*, 109.
- Glasman, D. et Besson, L. (2005). *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*. Chambéry, université de Savoie.
- INRP (2006). Le soutien scolaire entre éducation populaire et industrie de service, *La lettre d'information*, 23.
- Jarousse, J.-P. et Leroy-Audouin, C., (2001) Les activités scolaires des élèves durant les congés d'été et leurs conséquences sur le niveau des connaissances à la rentrée, *Les cahiers de l'IREDU*, 63.
- Lehner, P., Oller, A.-C. et Pin, C. (2024 – à paraître). Les plateformes numériques d'orientation : des outils pour la socialisation des élèves aux règles du marché, *Orientation scolaire et professionnelle*.
- Oller, A.-C. (2020). *Le coaching scolaire. Un marché de la réalisation de soi*. Paris, PUF.
- Oller, A.-C., Pothet, J. et van Zanten, A. (2021). Le cadrage « enchanté » des choix étudiants dans les salons de l'enseignement supérieur, *Formation emploi*, 3(155).
- Peugny, C. (2013). *Le destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*. Paris, Le Seuil.
- Van Zanten, A. (2009). *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris, PUF.